

3

Gouze le 25.04.2024

Monsieur le Maire de Mant,
Monsieur le Maire de Gouze,

Le 2 août 2023, j'ai eu rendez-vous à la Mairie de Mant en présence de monsieur le Maire de Mant, de celui de Gouze et de la secrétaire de mairie, j'ai demandé que la parcelle Section 248 CA no. du plan 42, Le Bourg de Gouze, superficie 39 a 44 ca et 5 a de sol soit classée zone constructible la totalité.

Cette parcelle correspond parfaitement au nouveau plan local d'urbanisme, elle se situe au centre du bourg et est classée actuellement en zone agricole, non irrigable, elle ne correspond plus au mécanisme agricole actuel. La petite zone actuellement déclarée constructible le long du chemin ne me permet pas l'accès au reste de la parcelle et n'est pas suffisamment importante pour une construction (voir plan).

Recevez, Monsieur le Maire de Mant,
Monsieur le Maire de Gouze, mes sincères salutations,
Lamaison Jacqueline.